

Les honoraires d'agence sont libres



Voici nos barèmes à la charge acquéreur

<u>Prix NET VENDEUR</u>		<u>Honoraires d'agence</u>	
Inférieur	à 100 000 €	→	4 000 € TTC
De 100 001 €	à 400 000 €	→	4% TTC
De 400 001 €	à 600 000 €	→	3,50% TTC
De 600 001 €	à 800 000 €	→	3% TTC
De 800 001 €	à 1 000 000 €	→	2,50% TTC
Supérieur	à 1 000 001 €	→	2% TTC

Location (maisons ou appartements) :

Honoraires d'agence = 8% du loyer annuel (+ TVA) 1/2 à charge locataire; 1/2 à charge propriétaire.

Location locaux commerciaux :

Honoraires d'agence = 2 mois de loyer TTC 1/2 à charge locataire; 1/2 à charge propriétaire.

Vente de locaux commerciaux, fonds de commerce :

Honoraires d'agence = 4% hors taxe avec un minimum de 4 000 € hors taxe.

Vente de terrains et neuf

Honoraires d'agence = 4 % TTC